



Karaté Club de Villemoisson-sur-Orge

Informations inscription

Cotisation annuelle		Horaires de cours
7/9 ans	175 €	Mercredi de 18h00 à 19h00
10/14 ans	225 €	Mercredi et vendredi de 19h00 à 20h00
Adulte A partir de 15 ans	250 €	Mercredi et vendredi de 20h00 à 22h00

La cotisation annuelle comprend l'adhésion à l'association ainsi que la licence de la saison auprès de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées (FFKDA) et
Le montant de la cotisation est forfaitaire et non-remboursable

Comment régler votre cotisation :

Vous pouvez **Espèce ou chèque** à l'ordre du « Karaté Club Villemoisson » (Possibilité en 3 fois maximum).
Le premier chèque sera encaissé dès l'inscription pour la prise de licence auprès de la FFKDA.

Pièces à remettre impérativement pour pouvoir accéder aux cours

- Fiche d'Inscription à l'association
- Fiche « Demande de licence à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées ».
- Pour les mineurs :** Attestation sur l'honneur de réponse au contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence ou de l'inscription à une compétition.
- Pour les majeurs :** Attestation sur l'honneur de réponse au contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence ou de l'inscription à une compétition.

Equipements obligatoires pour la pratique du Karate



Un karate-Gi
Attention à ne pas acheter de Judo-Gi



La ceinture est parfois vendue avec le Karate-GI, sinon elle sera fournie par le club



Pour tous une paire de gants pour le Karate.

A partir de 10 ans, une paire de protège tibias avec protège pieds pour le Karate.
Ils sont vendus dans les deux couleurs choisissez celle que vous voulez.

